



tél : 02 537 72 04 - fax : 02 537 84 04
secretariat@febisp.be - www.febisp.be
Cantersteen, Galerie Ravenstein, 3 bte 4 - 1000 Bruxelles
ASBL n° 472859657

Bruxelles, le 17 février 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Elections 2014, J-100 ! La FeBISP présente son mémorandum

À 100 jours des prochaines élections fédérales, régionales et européennes, la FeBISP (Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Economie Sociale d'Insertion) présente ses recommandations aux mandataires politiques. Ses trois priorités : un réel accompagnement de tous les travailleurs sans emploi, un renforcement de l'offre de formation et la création d'emplois pour les personnes peu qualifiées.

Une véritable politique d'accompagnement pour les travailleurs sans emploi bruxellois

Pour la FeBISP, l'accompagnement des travailleurs sans emploi doit être spécifique, diversifié et ouvrir des horizons. Les membres de la Fédération revendiquent de pouvoir travailler avec une méthodologie construite et développée sur base des spécificités et des situations socioéconomiques des personnes qui s'adressent à eux. Concrètement, un travail d'accompagnement de qualité repose évidemment sur la recherche d'emploi et de formation, mais aussi sur la prise en charge d'un travail de remotivation et d'accompagnement social qui passe, par exemple, par un soutien pour la récupération des droits sociaux ou la recherche de logement. Des étapes intermédiaires qui s'avèrent souvent indispensables dans un processus d'insertion socioprofessionnelle.

Une offre de formation renforcée et fluidifiée

La FeBISP constate que les places de formation en ISP ont très légèrement augmenté au cours de cette législature. Or, le nombre croissant de travailleurs sans emploi bruxellois infrascolarisés et, parallèlement, le renforcement de la politique d'activation (qui les pousse notamment vers les Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle) nécessitent de poursuivre l'effort et de continuer à augmenter le nombre de places disponibles. En effet, à côté de cette activation accroissant contrôles, contraintes et sanctions, il devrait logiquement y avoir aussi un devoir public d'accroissement de l'offre de formation, plus particulièrement pour les travailleurs sans emploi les plus éloignés du marché du travail.

La création d'emplois pour les personnes peu qualifiées couplée à des aides à l'emploi accessibles, cohérentes et réellement incitatives

Trois problèmes importants limitent l'accès à l'emploi pour la majorité des travailleurs sans emploi bruxellois : le manque d'emplois moyennement qualifiés, le phénomène de la surqualification à l'embauche et la discrimination à l'embauche, qui est une réalité encore trop marquante dans une ville multiculturelle. Les opérateurs d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Economie Sociale d'Insertion travaillent au quotidien pour contrer ces trois freins à l'embauche. Ils le font, soit en arrivant à une vraie adéquation entre les offres d'emploi et les compétences des personnes qu'ils accompagnent, soit en créant des emplois d'insertion via les structures d'économie sociale. Les politiques favorisant la création d'emplois pour les travailleurs sans emploi peu qualifiés et celles luttant contre les discriminations à l'embauche doivent être renforcées.

Deux secteurs au service des travailleurs sans emploi peu qualifiés et une Fédération comme porte-parole

A tous ces niveaux de pouvoir, on ne cesse de répéter que l'emploi est la priorité absolue. Dans les faits, les secteurs de l'Insertion SocioProfessionnelle et de l'Economie Sociale d'Insertion constatent que les politiques en la matière sont peu ambitieuses, les moyens insuffisants, et qu'en fine, la responsabilité de l'échec de la lutte contre le chômage est reportée sur celles et ceux qui en sont les victimes directes : les travailleurs sans emploi. A Bruxelles, plus de 85% d'entre eux sont peu qualifiés et c'est précisément à eux que s'adressent les 68 Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et initiatives d'Economie Sociale d'Insertion (représentant 81 structures), membres de la FeBISP.

Contact pour interviews : Alice Berger (02.537.72.04 - 0497.48.05.63 - berger@febisp.be)